

Avis de recrutement externe sans concours d'adjoint technique de recherche et de formation



Session 2023

En application des articles 3-2 à 3-5 du décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat et de l'article 51 du décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié relatif aux dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur, des recrutements externes sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation auront lieu, au titre de l'année 2023, dans les établissements publics administratifs, sous la responsabilité des présidents ou des directeurs de ces établissements.

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, et fixant le nombre et la répartition de postes offerts à ces recrutements.

le nombre de postes à pourvoir en 2023 au Crous Clermont Auvergne est fixé à 2.

1°. Nombre de postes à pourvoir : 2 - BAP G opérateur logistique

2°. Date prévue du recrutement : 1er septembre 2023

3°. Dossier de candidature :

Les candidats doivent établir un dossier de candidature à télécharger sur le site et comportant :

- un dossier de candidature disponible sur le site du Crous https://www.crous-clermont.fr/le-crous/le-crous-recrute/concours-itrf/
- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité ou du passeport

Les candidats doivent adresser leur dossier de candidature à l'adresse suivante, en lettre recommandée simple à :

CROUS Clermont Auvergne
Direction des ressources humaines
Concours ITRF
25 Rue Etienne Dolet
63 000 Clermont-Ferrand

Conditions d'accès : conditions générales d'accès à la fonction publique – aucun diplôme n'est exigé pour ce recrutement.

4°. Date limite d'envoi des candidatures

La date limite d'envoi des dossiers de candidature est fixée au

27 avril 2023 (cachet de la poste faisant foi).

5°. Condition de sélection des candidats

Le Directeur Général du Crous crée une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures. Cette commission est composée d'au moins trois membres désignés par l'autorité chargée de la direction de l'établissement dont au moins un membre est extérieur à l'établissement (membre appartenant à une administration ou à un autre établissement public).

La commission de sélection examine le dossier de chaque candidat. Au terme de l'examen des dossiers de candidature déposés dans le délai fixé ci-dessus, la commission procède à la sélection des candidats puis à l'audition des candidats retenus.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats doivent s'adresser à l'établissement, à l'adresse mentionnée ci-après : recrutement@crous-clermont.fr